

COMMUNIQUÉ

de presse



DUMPING SOCIAL DANS LES TRANSPORTS FRANCILIENS : LA CGT DÉNONCE UNE PRÉDATION ORGANISÉE PAR ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS ET L'ÉTAT !

La Fédération CGT des Transports et la CGT-RATP alertent l'opinion publique sur les pratiques scandaleuses d'ouverture à la concurrence du réseau francilien, qui se traduisent par un dumping social et une démolition des droits sociaux pourtant garantis par la loi.

LE DUMPING SOCIAL : UNE MACHINE À EXPLOITER LES TRAVAILLEUR.EUSE.S ET À CASSER LE SERVICE PUBLIC

C'est une offensive sans précédent contre les conquits sociaux, les salaires et les conditions de travail des agents transférés chez les opérateurs privés.

La logique de profit des entreprises privées va aggraver les conditions déjà précaires des transports en Île-de-France. Cela entraînera une détérioration des conditions de travail (recrutement difficile, régularité en baisse, bus bondés, maintenance insuffisante). En 2025, un sondage Ifop pour la CGT-RATP a montré que les usagers rejettent la privatisation et doivent être entendus.

Les méthodes du vol organisé :

1. **Sabotage des négociations** : Les Directions retardent délibérément les négociations sur le transfert des salarié.e.s pour priver les syndicats de temps de mobilisation. Résultat : les accords collectifs sont ignorés, les usages supprimés et les rémunérations rognées.
2. **Attaque frontale contre les conquits sociaux** : Avant même qu'un accord de substitution ne soit signé, certaines filiales remettent en cause certains éléments de rémunération.

Île-de-France Mobilités, en tant qu'autorité organisatrice, porte une responsabilité écrasante. Plutôt qu'intervenir pour faire respecter les droits des travailleur.euse.s, elle joue les arbitres complices !

La CGT exige :

- **Le respect immédiat de la loi** : maintien intégral des accords collectifs, des usages et des éléments de rémunération pendant la période de transition.
- **L'arrêt des attaques contre nos droits sociaux** : fin des remises en cause anticipées des droits collectifs.
- **Des sanctions pour les opérateurs et Île-de-France Mobilités** qui bafouent les droits des travailleurs.
- **La fin immédiate des processus de privatisation** et le retour du réseau historique des bus de la RATP, au sein de l'Entreprise publique de Service public.

**NOS DROITS ET LE SERVICE PUBLIC NE SONT PAS À BRADER.
LA CONCURRENCE ET SON DUMPING SOCIAL, C'EST TOUJOURS NON !**

Paris, le 22 juin 2026



communication@cgt-ratp.fr



01 44 78 53 61



www.cgt-ratp.fr



85 rue charlot
75003 Paris